

J'ai l'honneur de présenter mon rapport concernant les comptes des dépenses (à même les crédits et autorisées par la loi) et des recettes de l'exercice 1898-99.

*Modifications à la loi d'audition.*

Je suis bien désappointé de ce que le projet d'acte d'audition, qui faisait partie du rapport de l'année dernière, n'ait reçu aucune attention des deux partis de la Chambre.

C'est un fait très remarquable que Terreneuve (dans son premier acte d'audition sanctionné le 19 juillet 1893) a adopté presque tous les amendements suggérés dans le projet en question. Le premier pas de la petite colonie dépasse le point où en est arrivé le grand Dominion.

Ce n'est pas à moi d'exprimer une opinion au sujet des devoirs respectifs des deux partis de la Chambre sur aucun sujet, mais il me semble parfaitement clair maintenant que, si l'opposition actuelle ne sent pas l'avantage de rajeunir notre système en y ajoutant les méthodes les plus récentes de contrôle financier des gouvernements, l'harmonie de l'édifice, comme monument politique, aura certainement à en souffrir. Je sais que ce serait manquer de dignité de se plaindre que l'on ne puisse pas, dans les journées entières qu'on consacre à blâmer ceux qui ont dépensé mal à propos des centaines de dollars, trouver une heure à sacrifier à l'établissement de règlements qui empêcheraient de gaspiller les milliers de dollars qui sont gaspillés chaque année. Quant aux façons d'agir de l'autre côté, à cet égard, elles me sont maintenant aussi incompréhensibles, bien que je devais sûrement les connaître d'avance.

On pourrait croire qu'un partisan dévoué d'un gouvernement consentirait à encourir le courroux même passager des hommes au pouvoir pour l'aider à améliorer l'Acte de l'audition, spécialement s'il sait que, des règles claires et sévères pour guider les employés qui ont la responsabilité de payer avec les fonds publics, aident considérablement à sauvegarder le gouvernement contre l'impopularité.

Il est à peine nécessaire de faire observer que je ne m'attends pas à ce que mes opinions soient acceptées sans discussion. Elles doivent, naturellement, être jugées suivant leur mérite, et adoptées ou rejetées en conséquence. Il est clair qu'une loi destinée à inaugurer un système ne peut être ce qu'une expérience de vingt années de fonctionnement aura démontré être le meilleur.

*Réclamation Goodwin.*

Comme on le verra par la correspondance se rattachant au ministère des Chemins de fer, M. George Goodwin a reçu la somme du certificat qui avait été refusé par le bureau de l'auditeur en avril 1896. Nous avons lutté aussi longtemps qu'il a été utile de combattre.